

## Information sur la maladie de la langue bleue (BT – état septembre 2025)

---

### Situation

Après les très nombreux cas de maladie de la langue bleue (fièvre catarrhale ovine de sérotypes 8 et 3 - BTV 8 et 3) détectés en Suisse depuis l'été 2024, seuls 3 cas de BTV-8 avaient été confirmés dans le Bas-Valais depuis l'automne 2024.

### Évolution de la situation en automne 2025

Comme prévu, de nouveaux cas de BTV (sérotypes 3 et 8) ont été confirmés en Valais depuis début septembre 2025. Dans le Bas-Valais, le sérotype BTV-3 progresse selon la diffusion du moustique vecteur, tandis que des cas de BTV-8 ont été détectés dans le Haut-Valais, provenant du sud du Simplon. La maladie devrait continuer à s'étendre jusqu'à la période d'inactivité du vecteur (hiver) en 2025, avec chez les animaux non vaccinés des symptômes cliniques potentiellement plus graves, comme c'est généralement le cas lors de la deuxième année d'apparition d'une épizootie.

### Protection et prévention

Certaines mesures peuvent réduire le risque d'infection : mise à l'étable des animaux dès le coucher du soleil et utilisation de répulsifs. Cependant, ces mesures ne garantissent pas une protection complète. La vaccination reste la seule méthode vraiment efficace pour protéger les animaux contre cette maladie grave, préservant leur santé tout en évitant des pertes économiques importantes aux exploitations.

**Les principaux acteurs du secteur agricole (filères ovine et bovine, Société des vétérinaires suisses, services de santé animale, OSAV et vétérinaires cantonaux) recommandent donc de vacciner dans la mesure du possible les animaux sensibles à cette maladie. Pour des informations détaillées sur la vaccination, consultez votre vétérinaire d'exploitation.**

### Procédure en cas de suspicion

En cas de suspicion clinique, contactez votre vétérinaire qui effectuera les prélèvements nécessaires. Les analyses de laboratoire sont prises en charge par le canton, les frais vétérinaires restant à la charge du détenteur. Les pertes d'animaux peuvent être indemnisées si elles sont confirmées et attestées.

**Important** : Il est strictement interdit de déplacer un animal symptomatique.

En cas de résultat positif, l'exploitation est temporairement mise sous séquestre jusqu'à confirmation du sérotype.

### Mesures selon les sérotypes

Le Service vétérinaire suisse n'impose plus de mesures d'interdiction générales aux exploitations touchées par des sérotypes déjà présents en Suisse, pour lesquels une vaccination est disponible. Seul le déplacement d'animaux malades (y compris vers l'estivage) reste interdit. Pour les sérotypes 3 et 8, le séquestre est levé dès confirmation du sérotype, sans autre mesure. En revanche, si un nouveau sérotype était détecté, des mesures renforcées seraient appliquées.

